

de se prononcer sur la question après l'avoir pleinement débattue?

M. Woolliams: Ma réponse à cela est très simple. Je suis heureux que mon bon ami ait posé cette question. Si je croyais que les députés d'en face parlaient au nom des Canadiens, je voudrais que le vote ait lieu dès maintenant. Cependant, ils ne sont pas les porte-parole des Canadiens. Le député d'Ottawa-Ouest sait aussi bien que moi que, lorsque le premier ministre a parlé d'un vote libre, il a menacé les députés en disant: s'il y a un vote libre, tant pis pour vous, car nous aurons des élections. Est-ce le genre de mandat que les libéraux ont obtenu du peuple? Je sais que selon l'honorable député d'Ottawa-Ouest ce n'est pas le genre de responsabilité revenant aux députés. Sauf erreur, cette question m'a été posée simplement pour que je m'éloigne du sujet.

Je tiens à soulever un autre point. Pourquoi, à mon sens, le rapport du comité devrait-il être examiné? Je dis cela avec toute la sincérité et la bonne volonté qui peuvent exister à la Chambre des communes; on a institué un comité qui devait accomplir son travail à huis clos ou dans le secret. Il y a deux sortes de comité. Si un comité siège à huis clos, tout ce qui s'y passe ne doit pas être révélé tant qu'il siège. Ensuite, il y a le comité secret. Tout ce qui s'y passe ne peut être dévoilé. Un membre du parti libéral a écrit un article pour un journal et a révélé tout ce qui s'était passé au comité. Je me demande si cela n'a pas été fait délibérément parce que je ne pourrais affirmer qu'il n'y a pas été poussé par d'autres. S'il connaissait son devoir, après avoir révélé des renseignements d'un comité siégeant à huis clos, c'est-à-dire confidentiels, il devrait donner maintenant sa démission. Il pensait que j'avais oublié cette question, mais c'est ainsi qu'il devrait agir.

Des voix: Démissionnez!

M. Deachman: Je veux m'expliquer sur un fait personnel. Le vendredi matin 30 octobre, je suis venu demander à l'ouverture de la séance si la Chambre voulait me faire comparaître devant le comité des privilèges et élections. Il a été bien précisé, à ce moment-là, que si un député avait une accusation à porter, c'était le moment de le faire. J'ai observé l'honorable représentant à son siège, comme maintenant; une poignée d'accusations à la main, il était prêt à se lever mais,

[L'hon. M. McIlraith.]

pour une raison quelconque, il n'a pu s'y résigner, il était collé à son siège. L'occasion lui était offerte, mais il ne s'est pas levé, il n'a pas bronché...

M. Woolliams: Je peux parler, mais je ne trahis pas de secret.

M. Deachman: Je n'ai pas terminé mon rappel au Règlement et j'ai la parole.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, à mon avis, la question de privilège ne se pose pas et je n'ai pas l'intention de céder la parole.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! C'est une bataille que l'Orateur ne peut manquer de gagner. L'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) a le droit de faire une déclaration. Il a fait une déclaration et je pense que nous l'avons tous entendue. J'espérais que l'honorable député de Bow-River (M. Woolliams) profiterait utilement des trois ou quatre minutes qui lui restent.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, jamais je n'ai mieux utilisé trois ou quatre minutes, car je dis que ce député a usurpé ses responsabilités. Voilà ma réponse.

M. Deachman: Je pose la question de privilège...

M. l'Orateur: Il y a une façon de régler la querelle. Si un député veut sérieusement porter une accusation contre un autre député, qu'il présente une motion.

M. Woolliams: Ma foi, monsieur l'Orateur, avec tout le respect qui vous est dû, s'il fallait présenter des motions chaque fois que nous voulons critiquer les actes des honorables vis-à-vis, nous n'aurions rien d'autre que des motions en Chambre. Mais je dirai à ce sujet que sa secrétaire dactylographiait cet article même plusieurs jours avant sa publication.

M. Deachman: Je vous rappelle respectueusement, monsieur l'Orateur, que Votre Honneur a rendu une décision sur cette question. Votre Honneur se rappellera sans doute que l'honorable représentant avait amplement le temps à cette occasion de se lever et de prononcer un discours...

M. l'Orateur: A l'ordre! Toutes ces paroles n'avancent à rien et j'ai signalé la façon de procéder qu'il fallait suivre. L'honorable député de Vancouver-Quadra a fait sa déclaration et je crois que l'honorable député de Bow-River a droit à quatre minutes supplémentaires, s'il le désire, à cause des interruptions.